



Informations actualisées sur le Programme phytosanitaire pour l'Afrique

## COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

### VINGTIÈME SESSION

#### INFORMATIONS ACTUALISÉES SUR LE PROGRAMME PHYTOSANITAIRE POUR L'AFRIQUE (PPA)

##### POINT 17.1 DE L'ORDRE DU JOUR

*(Document établi par le secrétariat de la CIPV)*

#### Contexte

- [1] Il importe d'assurer une surveillance régulière des organismes nuisibles dans le cadre de l'action menée à l'échelle mondiale pour protéger la santé des végétaux et favoriser le commerce sans risque des végétaux et des produits végétaux, conformément aux normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP). Dans le cadre du [Programme phytosanitaire pour l'Afrique \(PPA\)](#), le secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) collabore avec la FAO et le Département de l'agriculture, du développement rural, de l'économie bleue et de l'environnement durable de l'Union africaine afin de donner des moyens d'action aux organisations nationales pour la protection des végétaux (ONPV), l'objectif étant de renforcer leurs capacités en matière de surveillance des organismes nuisibles en utilisant des approches scientifiques modernes et des outils numériques.
- [2] S'appuyant sur le renforcement des capacités, le PPA vise à accroître la résilience des systèmes de santé des végétaux en Afrique par les moyens suivants: surveillance active, détection rapide, mise en œuvre d'interventions en temps voulu et relèvement efficace à la suite d'infestations par des organismes nuisibles ayant d'importantes conséquences réglementaires, économiques et environnementales. Le PPA est la première étape de la mise en œuvre du Programme phytosanitaire mondial du secrétariat de la CIPV, dont la phase pilote a démarré en septembre 2023 avec la participation de 11 pays africains (Cameroun, Égypte, Guinée-Bissau, Kenya, Mali, Maroc, Ouganda, République démocratique du Congo, Sierra Leone, Zambie et Zimbabwe), l'objectif étant de fournir un appui à tous les pays du continent.

#### Lancement de la phase 2 du PPA

- [3] La mise en œuvre de la phase 2 du PPA est en cours, après un lancement officiel marqué par l'organisation d'un atelier de formation de formateurs, qui s'est tenu du 23 au 27 juin 2025 dans la province de Mpumalanga, en Afrique du Sud. Dans le cadre de cette nouvelle phase, neuf pays supplémentaires ont rejoint le programme (Afrique du Sud, Algérie, Cabo Verde, Libéria, Malawi, République du Congo, Sénégal, Tchad et Tunisie), ce qui porte à 20 le nombre total de pays participants. Comme lors de la phase pilote, les pays ont été sélectionnés par sous-région, en collaboration avec les commissions économiques régionales d'Afrique, le Conseil phytosanitaire interafricain de l'Union africaine (UA-CPI) et l'Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient et en Afrique du Nord (NEPPO), en tenant compte de leur état de préparation à l'exécution du PPA. Le secrétariat reconnaît la contribution du Comité de liaison entrepreneurat-agriculture-développement ([COLEAD](#)), qui a permis au Sénégal de participer à la phase 2 dans le cadre du projet du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce intitulé «Renforcement des capacités phytosanitaires pour promouvoir les exportations de produits horticoles du Sénégal» (STDF/PG/946).

- [4] Lors de la cérémonie de lancement, des messages de haut niveau ont été prononcés par la Directrice générale adjointe de la FAO, M<sup>me</sup> Beth Bechdol, le Ministre de l'agriculture de l'Afrique du Sud, M. John Henry Steenhuisen, et le Représentant de la FAO en Afrique du Sud, M. Ahmadu Babagana. Dans un message vidéo préenregistré, M<sup>me</sup> Bechdol a souligné que le PPA contribuait à constituer un vaste groupe de spécialistes

phytosanitaires dans toute l'Afrique, capables de prévenir et de combattre les menaces posées par les organismes nuisibles aux végétaux qui mettaient en péril la sécurité alimentaire, le commerce agricole, la croissance économique et l'environnement. Étaient également présents des représentants de la Commission européenne, du Service de l'inspection de la santé des plantes et des animaux du Département de l'agriculture des États-Unis, de l'UA-CPI et de la NEPPO.

- [5] Des spécialistes des questions phytosanitaires de six pays pilotes (Cameroun, Guinée-Bissau, Kenya, Mali, Zambie et Zimbabwe) ont fait part de leur expérience dans la mise en œuvre du PPA. Ils ont présenté les progrès accomplis et mis en évidence les succès obtenus, les difficultés, les lacunes et les possibilités.
- [6] Chacun des 20 pays participant aux deux phases du PPA ont présenté leurs plans nationaux de mise en œuvre (2025-2027) et le [portail d'information géographique du PPA](#) a été mis à jour afin d'ajouter les neuf pays de la phase 2 et d'inclure des renseignements utiles pour la réalisation d'enquêtes sur les organismes nuisibles qui préoccupent ces pays.

## **Renforcer les capacités en matière de surveillance des organismes nuisibles**

### **Ateliers nationaux**

- [7] Après avoir soumis leurs plans nationaux de mise en œuvre du PPA au secrétariat de la CIPV, plusieurs pays ont organisé des ateliers nationaux de formation dans le cadre desquels les spécialistes des questions phytosanitaires qui avaient assisté à l'atelier inaugural de formation des formateurs organisé au Caire (Égypte) en 2023 ont à leur tour formé leurs collègues et partagé les connaissances acquises avec les parties prenantes nationales.
- [8] Doté du financement de l'Union européenne et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le secrétariat de la CIPV a invité les pays à soumettre des propositions d'utilisation des fonds (plans de formation et budgets). Dans l'ensemble, le soutien financier et l'assistance technique fournis par le secrétariat ont permis de former 500 inspecteurs phytosanitaires et acteurs nationaux. En outre, on dénombre 746 utilisateurs actifs de l'application d'information géographique du PPA (ArcGIS).
- [9] En janvier 2025, le secrétariat a regroupé les formations nationales de deux pays pilotes, et proposé une remise à niveau aux spécialistes formés en 2023. Le Service d'inspection phytosanitaire du Kenya (KEPHIS) a organisé des cours de remise à niveau pour les [pays pilotes anglophones](#) (Égypte, Kenya, Ouganda, Sierra Leone, Zambie et Zimbabwe) tandis que l'ONPV du Cameroun a fait de même pour les [pays francophones](#) (Cameroun, Guinée-Bissau, Mali, Maroc et République démocratique du Congo). Les deux sessions ont été facilitées par l'équipe du secrétariat de la CIPV.
- [10] En juillet 2025, le secrétariat de la CIPV a organisé deux séances de formation en ligne sur l'utilisation de l'application mobile et du portail d'information géographique et de ressources cartographiques du PPA à l'intention de participants anglophones et francophones originaires des 20 pays bénéficiaires du programme.
- [11] De septembre à décembre 2025, six ateliers nationaux de formation supplémentaires ont été organisés dans des pays de la phase pilote et des pays de la phase 2, à savoir: [l'Afrique du Sud, l'Égypte, l'Ouganda, la Sierra Leone, la Zambie et le Zimbabwe](#). Organisés en collaboration avec les bureaux de pays de la FAO et les ONPV des pays concernés, les ateliers ont également permis aux participants d'apprendre à utiliser les tablettes fournies par le secrétariat, de tester les outils numériques et de progresser dans la planification des enquêtes nationales sur les organismes nuisibles.

### **Élaboration de protocoles d'enquête sur les organismes nuisibles**

- [12] Grâce à l'appui fourni par le Service de l'inspection de la santé des plantes et des animaux du Département de l'agriculture des États-Unis en 2023/2024, des protocoles d'enquête sur les organismes nuisibles ont été élaborés pour compléter les outils numériques d'enquête et améliorer l'identification des risques et la communication d'informations. Depuis lors, le secrétariat de la CIPV s'est employé à publier ces ressources techniques par l'intermédiaire du Système de gestion des flux de travaux de la FAO, selon les besoins, en veillant à ce qu'elles soient facilement accessibles en ligne pour toutes les parties contractantes et les utilisateurs intéressés, comme cela avait été recommandé à la 19<sup>e</sup> session de la Commission des mesures

phytosanitaires (CMP). Jusqu'à présent, neuf documents d'orientation ont été publiés et téléchargés sur le portail de la FAO, et des liens ont été ajoutés sur la page web du PPA, à la rubrique «supports de formation» («Training Material», [ici](#)). Environ neuf autres protocoles ont été rédigés et devraient être publiés en 2026. Le secrétariat compte également faire traduire les protocoles afin de les rendre plus accessibles.

- 1) [Guide pour la réalisation d'enquêtes de terrain sur \*Rhynchophorus ferrugineus\*](#)
- 2) [Guide pour la réalisation d'enquêtes de terrain sur \*Spodoptera frugiperda\*](#)
- 3) [Guide pour la réalisation d'enquêtes de terrain sur \*Bactrocera spp\*](#)
- 4) [Guide pour la réalisation d'enquêtes de terrain sur \*Ralstonia solanacearum\*](#)
- 5) [Guide pour la réalisation d'enquêtes de terrain sur \*Thaumatomibia leucotreta\*](#)
- 6) [Guide pour la réalisation d'enquêtes de terrain sur \*Candidatus Liberibacter asiaticus\*](#)
- 7) [Guide pour la réalisation d'enquêtes de terrain sur \*Fusarium oxysporum f. sp. cubense\* race tropicale 4](#)
- 8) [Guide pour la réalisation d'enquêtes de terrain sur le virus du bunchy top du bananier](#)
- 9) [Guide pour la réalisation d'enquêtes de terrain sur \*Xylella fastidiosa\*](#)

[13] Les prochaines activités du groupe de travail technique du PPA, composé de scientifiques internationaux, consisteront à examiner les organismes nuisibles prioritaires des pays et à soutenir l'élaboration de protocoles adaptés.

[14] Le secrétariat s'emploie également à réaliser des vidéos de formation sur les protocoles d'enquête relatifs à certains organismes nuisibles et sur le portail d'information géographique du PPA.

## Tablettes et fournitures de terrain

[15] Le secrétariat de la CIPV a distribué des tablettes aux 11 pays de la phase 1. Dix d'entre eux ont redistribué les tablettes et soumis des listes répertoriant les inspecteurs phytosanitaires en ayant reçu. Les pays utilisent déjà les outils numériques du PPA pour assurer la surveillance des principaux organismes nuisibles. Le Kenya, l'Ouganda, l'Égypte, le Mali et le Cameroun sont les utilisateurs les plus actifs. La fourniture de 400 tablettes aux pays de la phase 2 est à un stade avancé, puisque les tablettes font actuellement l'objet d'une inspection préalable à leur envoi.

[16] Le secrétariat a procédé à l'achat et à la livraison de fournitures destinées aux enquêtes pour les pays participant au PPA, telles que des leurres à base de phéromones, des bandes insecticides et des pièges pour les pays de la phase 1. Les fournitures de terrain ont été distribuées aux bureaux de pays de la FAO, qui les ont ensuite remises aux ONPV.

## Équipe d'appui à la mise en œuvre du PPA

[17] Au secrétariat de la CIPV, M. Avetik Nersisyan, Fonctionnaire agricole principal, supervise les activités mises en œuvre dans le cadre du PPA. En octobre, le secrétariat de la CIPV a accueilli M. Levon Rukavishnikov, qui a pris ses fonctions de spécialiste du PPA, dans le cadre desquelles il s'occupe de la gestion des finances et du budget. Les autres membres du personnel du secrétariat qui soutiennent la mise en œuvre du PPA sont M. Arop Deng, Consultant (à la retraite à la fin de décembre 2025), M. Descartes Koumba, fonctionnaire agricole, M<sup>me</sup> Tanja Lahti, Adjointe administrative attachée aux réunions, M<sup>me</sup> Anita Tibasaaga, Spécialiste de la communication, et M<sup>me</sup> Alessandra Falcucci, Spécialiste du Système d'information géographique (SIG) de CSI<sup>1</sup>, qui apporte un appui en ce qui concerne les travaux cartographiques et l'utilisation des applications mobiles. L'équipe tient des réunions hebdomadaires pour faire le point sur l'état d'avancement du programme et examiner les plans. En fonction de l'efficacité des efforts de mobilisation des ressources, des modifications pourront être apportées aux effectifs afin de veiller à ce que le Programme phytosanitaire pour l'Afrique continue de disposer des moyens suffisants pour mettre en œuvre les activités prévues.

<sup>1</sup> Division de la transformation numérique et de l'informatique de la FAO.

[18] Seules les rémunérations de M. Arop Deng, M. Levon Rukavishnikov et M<sup>me</sup> Alessandra Falcucci sont financées au titre des fonds du PPA. Les autres personnes mentionnées, à savoir M. Avetik Nersisyan, M. Descartes Koumba, M<sup>me</sup> Tanja Lahti et M<sup>me</sup> Anita Tibasaaga, exercent leurs fonctions d'appui à la mise en œuvre du PPA dans le cadre d'une mise à disposition par le secrétariat de la CIPV, qui constitue une contribution en nature.

## Gouvernance

[19] Conformément aux modalités de gouvernance mises en place initialement, le PPA était coordonné au moyen d'un ensemble de mécanismes internes: le Groupe de coordination opérationnelle, chargé d'assurer la coordination entre les organisations régionales pour la protection des végétaux (ORPV) et les pays du PPA et de fournir des orientations sur la mise en œuvre et le suivi des activités du programme, le Groupe de travail technique, constitué d'un réseau de scientifiques et de chercheurs chargés d'apporter une expertise technique et d'examiner les protocoles utilisés pour la cartographie des organismes nuisibles, et le Groupe de travail sur la communication, chargé de fournir des conseils pour améliorer la communication concernant les activités du PPA et les résultats obtenus aux niveaux national et international.

[20] À sa 19<sup>e</sup> session, la CMP a demandé que des options soient examinées afin de renforcer la gouvernance du PPA, notamment par la mise en place d'un mécanisme directeur international. Pour donner suite à cette demande, des options de gouvernance et un projet de mandat d'un Groupe directeur du PPA ont été mis au point et présentés au Bureau de la CMP en juin et décembre 2025. En outre, en réponse à une demande formulée par la CMP à sa 19<sup>e</sup> session, le secrétariat a élaboré et publié un plan d'action biennal pour la mise en œuvre du PPA (2025-2026), sur lequel s'appuie l'exécution du programme jusqu'à présent.

[21] Le Bureau de la CMP a réévalué les modalités de gouvernance du PPA et approuvé un cadre révisé établissant un Groupe directeur du PPA, dont le mandat est présenté dans l'appendice 1. Le Groupe directeur du PPA offre un modèle de gouvernance plus structuré et plus représentatif. La composition, les fonctions et la chaîne hiérarchique du groupe sont définies dans son mandat, qui couvre explicitement l'orientation stratégique, le suivi de la mise en œuvre et l'appui à la mobilisation de ressources.

[22] Pour aller de l'avant, la CMP est invitée à examiner les options de gouvernance concernant le PPA, lesquelles consistent à: i) approuver la création du Groupe directeur du PPA, dont le mandat est défini dans l'appendice 1, conformément à la recommandation du Bureau de la CMP, et soutenir sa mise en service; ii) adopter un modèle de gouvernance hybride associant le Groupe directeur du PPA et certains groupes de travail existants afin d'assurer la continuité des fonctions techniques et opérationnelles tout en renforçant la supervision stratégique; ou iii) maintenir les modalités de gouvernance actuelles, à titre provisoire, en demandant un examen approfondi des autres modèles de gouvernance. Ces options sont présentées afin de permettre à la CMP de fournir une orientation stratégique à la gouvernance du PPA en tenant compte des besoins de mise en œuvre, des ressources disponibles et de considérations à long terme relatives à la durabilité.

## Financement

[23] En mars 2025, dans le cadre du Programme international pour la biosécurité, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a versé une contribution d'[environ 1,2 million d'USD \(950 000 £\)](#) afin de soutenir la mise en œuvre du PPA sur une période de deux ans. La Commission européenne a apporté un financement complémentaire de 600 000 USD jusqu'en 2027. Un financement complémentaire de 600 000 USD jusqu'en 2027 est apporté par la Commission européenne. À la 19<sup>e</sup> session de la CMP, le Directeur général de la FAO, M. Qu Dongyu, a annoncé que l'Organisation avait inscrit une allocation supplémentaire de [500 000 USD](#) dans son Programme de travail et budget pour 2026-2027. Cette annonce a été confirmée lors de la Conférence de la FAO, en juillet 2025. Ces fonds devraient contribuer, notamment, à soutenir «la mise en œuvre de la solution ePhyto et du Programme phytosanitaire pour l'Afrique, et permettre d'améliorer les systèmes d'alerte rapide et les capacités phytosanitaires aux niveaux national et régional».

[24] En vue de favoriser une plus grande mobilisation, un fonds fiduciaire multidonateurs a été créé pour le PPA afin de recevoir les contributions de donateurs et des parties contractantes de la CIPV. Les parties contractantes de la CIPV et les organisations partenaires sont encouragées à contribuer au fonds afin de soutenir les activités de renforcement des capacités, l'objectif étant de disposer de compétences plus spécialisées pour assurer la surveillance des organismes nuisibles, la sécurité alimentaire et un commerce sans risque.

[25] Si l'on se base sur les contributions confirmées (y compris la contribution attendue de la FAO) et les soldes nets reportés de 2025, le budget du PPA pour 2026 permet seulement de financer les phases initiales de mise en œuvre dans les pays participants, notamment l'organisation de formations au niveau national et la tenue d'une séance de formation des formateurs, dans le cadre du modèle actuel d'exécution du PPA. Les coûts de mise en œuvre étant estimés à environ 150 000 USD par pays, le budget actuel est insuffisant pour financer le modèle adopté. En conséquence, plusieurs activités prévues, comme l'achat de tablettes et de fournitures de terrain, restent non financées. Il est donc nécessaire de mobiliser des financements supplémentaires pour maintenir le niveau actuel d'efficacité, consolider les résultats déjà obtenus et veiller à ce que les investissements réalisés se traduisent par un renforcement durable des capacités phytosanitaires aux niveaux régional et national. À cet effet, une réunion de coordination des donateurs sera organisée en juin 2026 pour inviter les pays africains et les donateurs à mobiliser des ressources, l'objectif étant de pérenniser le PPA.

## Intégration avec les activités de la FAO et de la CIPV

[26] Le secrétariat collabore avec CSI afin de soutenir la mise en œuvre de la composante Système d'information géographique du PPA, notamment l'élaboration de cartes pour les enquêtes de terrain, la gestion des comptes d'utilisateurs des applications conçues par [Esri](#) et le partage des couches cartographiques de la FAO avec les services de cartographie des pays du PPA, et la mise au point d'un système d'alerte.

[27] Le secrétariat a également intégré les cours de formation en ligne de la CIPV sur la surveillance des organismes nuisibles et les obligations nationales en matière de communication d'informations, disponibles sur le portail du [Campus de la CIPV sur la santé végétale](#), dans le programme de formation du PPA, compte tenu de leur lien avec les objectifs du PPA. Les personnes qui suivent les formations du PPA sont invitées à les terminer avant d'entreprendre les formations nationales, et les pays sont fortement encouragés à intégrer les cours du Campus de la CIPV dans leurs programmes de formation.

[28] La Présidente du Groupe directeur du Système d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles a fait un exposé lors de la formation des formateurs organisée en Afrique du Sud, dans lequel elle a souligné les critères pris en compte par le Système pour évaluer les organismes nuisibles d'apparition récente et définir les domaines de collaboration avec le PPA.

[29] Il est possible de renforcer l'intégration avec l'équipe chargée des obligations nationales en matière de communication d'informations, qui a demandé d'examiner la liste des organismes nuisibles réglementés établie par les pays mettant en œuvre le PPA et d'identifier les possibilités concernant le signalement des organismes nuisibles sur le Portail phytosanitaire international (PPI), en se basant sur les données recueillies par les pays du PPA.

## Communication

- [30] En juin 2025, le secrétariat a produit une [vidéo](#) d'information sur le PPA, à l'intention des ONPV, des ORPV, des donateurs actuels et potentiels et des dirigeants nationaux. Cette vidéo vise à sensibiliser au problème des organismes nuisibles en Afrique et à faire connaître la manière dont la CIPV, par l'intermédiaire du PPA, contribue à offrir des solutions pour le renforcement des capacités en matière de surveillance numérique des organismes nuisibles. La vidéo est disponible en [anglais](#), en [français](#), en [arabe](#) et en [espagnol](#).
- [31] En 2025 (de janvier à octobre), le PPA a été mentionné au moins 54 fois dans les médias internationaux et les médias régionaux africains (presse, TV, radio), soit une augmentation de 53 pour cent par rapport à 2024. Fruit de l'action menée en collaboration avec les ONPV, ainsi que les bureaux de pays et les bureaux régionaux de la FAO, cette couverture médiatique accrue a permis de mettre en lumière des activités telles que la fourniture de tablettes aux différents pays, l'annonce d'une contribution financière du Royaume-Uni, l'atelier de formation des formateurs organisé en Afrique du Sud, les ateliers de remise à niveau organisés au Cameroun et au Kenya, et les ateliers nationaux de formation tenus en Afrique du Sud, en Égypte, en Ouganda, en Sierra Leone et au Zimbabwe. Les articles de presse et les reportages ont contribué à faire mieux connaître l'appui que la CIPV prête aux pays pour qu'ils renforcent leurs capacités phytosanitaires et leurs capacités en matière de suivi des organismes nuisibles à l'échelle nationale.
- [32] Après l'organisation de la [formation des formateurs qui a inauguré la phase 2 du PPA](#), la CIPV et le PPA ont été mentionnés dans plus de [10 articles](#) publiés dans les médias de la région. Un communiqué de presse à l'échelle du continent a été publié par le Bureau régional de la FAO pour l'Afrique, et la visibilité sur les médias sociaux a été grandement améliorée grâce à la diffusion de messages ciblés et à la collaboration avec l'ONPV de l'Afrique du Sud.
- [33] En septembre 2025, le secrétariat a publié un article sur la [mise en œuvre réussie du PPA au Mali](#). Cet article soulignait que le Mali était déterminé à mettre en œuvre le programme, qui était conforme à ses aspirations nationales, et qu'il s'employait à établir des partenariats et des collaborations solides afin de renforcer la surveillance des organismes nuisibles. Le secrétariat élabore actuellement de nouveaux articles sur des exemples de réussite dans d'autres pays, notamment l'Égypte, l'Ouganda et le Zimbabwe. En outre, il est prévu d'organiser une séance de questions-réponses avec les directeurs exécutifs de deux ORPV en Afrique.
- [34] Le secrétariat collabore avec les ONPV et les bureaux de pays de la FAO afin d'assurer la visibilité des ateliers. Des bannières déroulantes génériques ont été conçues et mises à disposition afin d'être utilisées comme modèles de certificats personnalisables. Les pays ont également reçu des orientations les encourageant à promouvoir les ateliers, par exemple en publiant des articles et des photographies et en invitant les médias.
- [35] La [page web du PPA](#) a été actualisée pour être enrichie d'articles, d'albums photo, de supports de formation, d'exposés, du plan de travail du PPA, de rapports et d'un nouveau texte de présentation. Entre janvier et novembre 2025, huit articles d'actualité et un article de fond («coup de projecteur») ont été publiés sur le PPI et contenaient des liens menant à la page web du PPA. Ces articles ont également été mentionnés dans les lettres d'information du secrétariat de la CIPV et de la Division de la production végétale et de la protection des plantes.

## Prochaines étapes

- [36] Élaboré en réponse à une recommandation formulée par la CMP, à sa 19<sup>e</sup> session en mars 2025, et approuvé en juin par le Bureau de la CMP, le [plan de travail biennal du PPA](#) sera présenté à la 20<sup>e</sup> session de la CMP (2026) en vue de son examen et d'une réflexion sur la voie à suivre.
- [37] À sa réunion de septembre 2025, le Bureau de la CMP a noté que la mise en œuvre du PPA donnait de bons résultats et que le programme aidait les pays africains à renforcer la surveillance des organismes nuisibles. Le Bureau a reconnu qu'il fallait passer à l'étape logique suivante de la mise en œuvre du programme et s'est penché sur la nécessité d'étendre le PPA au-delà de l'Afrique. Le secrétariat a proposé une nouvelle structure de gouvernance afin d'assurer l'exécution continue du programme et de permettre à toutes les parties contractantes d'avoir accès à une assistance en matière de renforcement des capacités.

[38] En 2026, la mise en œuvre du PPA se concentrera sur la poursuite des activités de renforcement des capacités au niveau des pays et la fourniture de services techniques essentiels. Le secrétariat prêtera un appui aux ateliers nationaux de formation conformément aux plans nationaux approuvés pour la période 2025-2027, et facilitera notamment l'organisation de formations dans huit pays de la phase 2 et dans les deux pays restants de la phase 1. Les activités techniques consisteront notamment à élaborer des protocoles d'enquête, des cartes sur la répartition des organismes nuisibles et des outils en ligne relatifs aux organismes nuisibles prioritaires.

[39] Au niveau stratégique, les efforts menés porteront sur la coordination, la visibilité et la durabilité. Parmi les activités prévues, on peut citer l'organisation d'une formation régionale et d'une réunion de coordination des donateurs, l'amélioration de la communication et l'élaboration de produits d'information, ainsi que l'intégration de nouveaux pays au programme (phase 3), sous réserve d'un financement disponible. De manière générale, la mise en œuvre du PPA, y compris la fourniture d'une assistance aux pays, l'organisation de formations et la conduite d'activités techniques, sera adaptée en fonction du niveau de financement disponible et des ressources mobilisées.

## Recommandations

[40] La CMP est invitée à:

- 1) *prendre note* des informations actualisées sur la mise en œuvre du PPA;
- 2) *approuver* le projet de mandat du Groupe directeur du PPA présenté à l'appendice 1;
- 3) *approuver* une option de gouvernance adaptée pour le PPA;
- 4) *convier* les pays africains et les donateurs à la réunion de coordination des donateurs qui se tiendra en juin 2026 et qui aura pour objet de pérenniser le PPA;
- 5) *donner* toute orientation qu'elle jugera utile afin d'améliorer la mise en œuvre du PPA;

## Appendice 1: Projet de mandat du Groupe directeur du Programme phytosanitaire pour l'Afrique

### Contexte

Initiative du secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et du Département de l'agriculture, du développement rural, de l'économie bleue et de l'environnement durable de l'Union africaine, le Programme phytosanitaire pour l'Afrique (PPA) vise à fournir aux spécialistes des questions phytosanitaires des organisations nationales pour la protection des végétaux (ONPV) en Afrique et aux parties prenantes nationales des instruments scientifiques modernes et des outils numériques avancés pour qu'ils soient mieux à même de détecter rapidement les infestations d'organismes nuisibles à des végétaux, de réagir à ces invasions et de s'en relever. Le PPA a pour objectif de renforcer la résilience des systèmes de santé des végétaux en Afrique face aux organismes nuisibles ayant d'importantes conséquences réglementaires, économiques et environnementales, de faciliter le commerce sans risque des produits agricoles et de contribuer à la sécurité alimentaire et à la croissance économique.

### Objet

- 1) Le Groupe directeur du PPA a pour objet de fournir des orientations stratégiques afin de guider la planification et le suivi de la mise en œuvre du PPA et d'aider le secrétariat de la CIPV et les pays participants à mobiliser des ressources aux fins de l'exécution efficace du programme.
- 2) Le Groupe directeur du PPA formulera des orientations et des recommandations afin de redéfinir le champ d'application du PPA et d'assurer sa durabilité ainsi que la possibilité de le transposer à l'échelle mondiale.

### Composition

Le Groupe directeur du PPA sera composé de neuf (9) membres ayant des compétences pertinentes et connaissant la CIPV et les buts et objectifs du PPA, dans le respect d'une représentation équitable et d'une représentation équilibrée des genres, comme suit:

- 2) représentants d'organisations régionales africaines pour la protection des végétaux: le Conseil phytosanitaire interafricain de l'Union africaine et l'Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient et en Afrique du Nord
- 1) représentant des bureaux de la FAO en Afrique (de préférence un spécialiste de la santé des végétaux)
- 2) représentants du Bureau de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP)
- 1) représentant du Groupe directeur du Système d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles
- 1) coordinateur du PPA relevant du secrétariat de la CIPV
- 2) représentants d'organisations de donateurs ayant la qualité d'observateurs

Le Groupe directeur du PPA pourra inviter des experts aux fins de l'examen de certains sujets ou de la mise en commun des informations, mais ces experts invités ne seront pas membres du Groupe directeur.

### Fonctions

- Définir les priorités du PPA compte tenu des ressources disponibles.
- Examiner les objectifs initiaux du PPA et déterminer si le PPA actuel est conforme à ces objectifs.
- Collaborer avec les partenaires afin de déterminer les points à améliorer et d'apporter des ajustements au programme avant de lancer les travaux de la phase suivante.
- Fournir des orientations relatives à la mise en œuvre du plan d'action du PPA, suivre cette mise en œuvre et proposer périodiquement des mises à jour, selon les besoins.
- Promouvoir la coopération et sensibiliser à l'importance des activités menées dans le cadre de programmes phytosanitaires aux niveaux mondial, régional et national.

- Formuler des observations et encourager le dialogue avec les partenaires – qu'ils soient représentés ou non par les membres – tels que les gouvernements, les organisations internationales, les établissements universitaires, la société civile et le secteur privé.
- Donner des conseils en ce qui concerne l'identification de donateurs et de partenaires potentiels aux fins de la mobilisation de ressources.
- Fournir des orientations et contribuer activement à la levée de fonds (notamment en coordonnant la mobilisation de ressources destinées au Fonds fiduciaire multidonateurs du PPA) afin de faciliter la mise en œuvre du plan d'action du PPA et de suivre l'exécution du budget.
- Donner des conseils sur le plan principal de communication et de sensibilisation, ainsi que sur les supports et les outils élaborés pour le PPA.
- Superviser l'élaboration du rapport sur le PPA et fournir des informations actualisées sur la mise en œuvre de ce dernier aux organes directeurs et subsidiaires de la CIPV.
- Rechercher de possibles synergies entre le PPA, le Groupe directeur du Système d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles et l'équipe chargée des obligations nationales en matière de communication d'informations afin d'éviter les doubles emplois.
- Proposer des options pour les prochaines étapes du PPA, y compris, mais pas uniquement, la transposition du programme à l'échelle mondiale.

## Processus

Le président du Groupe directeur du PPA sera élu à la première réunion de ce dernier. Pendant la période de mise en œuvre du programme, l'équipe du secrétariat de la CIPV en charge du PPA prêtera assistance au président. Il est prévu que le Groupe directeur du PPA tienne des réunions semestrielles en 2026 et en 2027. Les réunions se dérouleront en anglais.

Les décisions seront normalement prises par consensus. En l'absence de consensus, elles seront prises à la majorité simple des membres présents.

## Durée

Le Groupe directeur sera constitué pour un mandat de deux ans, qui pourra être renouvelé sur recommandation du Bureau de la CMP.

## Rapports

Le Groupe directeur du PPA présentera des rapports annuels au Bureau de la CMP et établira des rapports ponctuels sur demande, le cas échéant.

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.